

**Le Grand Conseil  
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat  
des Kantons Bern**

Lundi (après-midi) 20 janvier 2014

**Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques**

**5        2012.0438        Postulat 087-2012 Matti (La Neuveville, PLR)  
Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois**

N° de l'intervention:        087-2012  
Type d'intervention:        Postulat  
Déposée le:                29.03.2012  
Déposée par:            Matti (La Neuveville, PLR) (porte-parole)  
Cosignataires:            4  
N° d'ACE:                1699/2013 du 11 décembre 2013  
Direction:                JCE

**Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois**

Par la présente, je demande au Conseil-exécutif

1. de réexaminer l'opportunité d'organiser une votation en vue de la constitution de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (prévue le 25.11.2012) ;
2. de revoir le périmètre de ladite conférence et éventuellement de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison ;
3. D'engager les auteurs du projet à réexaminer au préalable les diverses structures existantes du Jura bernois, dans un souci de simplification et d'allègement administratif.

**Développement**

Au fil des dernières semaines, les avis exprimés par les divers acteurs et institutions politiques du Jura bernois ont clairement démontré qu'il existe de grandes divergences de points de vue, tant en ce qui concerne le projet de « Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois » lui-même, qu'en ce qui concerne l'opportunité de soumettre ce projet aux citoyennes et citoyens le 25 novembre 2012 déjà.

Les récentes décisions prises en Haute Argovie démontrent à suffisance de preuve que le thème des « conférences régionales » suscite nombre de questions auprès des ayants-droit au vote et que les vœux exprimés par les organes politiques ne sont pas toujours suivis par la population dans les urnes.

Dans le trend actuel, le projet de création d'une Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois a de grands risques de se voir rejeté.

Dans le Jura bernois, de nombreux avis exprimés récemment démontrent que la création d'une vaste conférence régionale réunissant la région du Jura bernois à Bienne et au Seeland ne fait pas l'unanimité, tant par son utilité que par le périmètre projeté.

Il est à mon avis nécessaire de temporiser et d'analyser une nouvelle fois l'opportunité d'un tel vaste projet.

Les conférences régionales ont certes des compétences très bien définies par les dispositions légales. Il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent comme une couche supplémentaire à un certain nombre d'institutions et d'organismes déjà existants (CJB, Conférences des maires, Députation, AIJ etc.). Autant d'institutions qui ont déjà des prérogatives et des compétences plus ou moins bien définies également. Cette superposition de compétences trouble les esprits de bien des citoyennes et citoyens qui y voient une complexification des choses et un renforcement des interventions étatiques.

En marge de la constitution d'une future conférence régionale couvrant notamment le territoire du Jura bernois, il est dès lors à mon avis nécessaire et urgent d'analyser de manière plus

approfondie le cercle des compétences et prérogatives de chacune de ces instances ainsi superposées afin d'éviter les doublons.

Il est d'autre part opportun de réétudier le périmètre d'un tel projet et l'opportunité de relier le Jura bernois et le Seeland sous une seule organisation sachant que les besoins et les attentes des divers acteurs concernés sont souvent différents.

Je suis par ailleurs convaincu que ce périmètre doit rester en adéquation avec les organisations administratives existantes, raison pour laquelle je suggère d'étudier la possibilité de revenir à l'idée de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison (la ville de Bienne faisant partie des deux conférences régionales).

Dans un souci de simplification et d'allègement administratif mais aussi de transparence, cet examen doit être réalisé afin de permettre d'apporter à la population une information circonstanciée et complète à la veille d'une votation.

Cela ne me paraît être le cas aujourd'hui, raison pour laquelle il me paraît nécessaire de renvoyer la votation du 25 novembre 2012.

## Réponse du Conseil-exécutif

### Point 1

Le point 1 du postulat n'a plus de raison d'être puisque la votation régionale prévue pour le 25 novembre 2012 n'a pas eu lieu. Il peut par conséquent être classé.

### Point 2

Le Conseil-exécutif s'est déjà exprimé sur ce point dans sa réponse à la motion Matti (M 328/2011). Il peut donc se référer aux considérations qui figuraient dans sa réponse. Lors de la définition du périmètre des six conférences régionales, le Conseil-exécutif a d'entrée de jeu mené d'intenses discussions avec les communes. La «stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale» (SACR) a permis aux communes de faire entendre leur avis notamment au sujet du périmètre dans trois procédures de consultation. Au cours de la procédure de consultation portant sur le projet de mise en œuvre de la SACR (modification de la Constitution cantonale et de la loi sur les communes) qui, compte tenu de la demande de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne ainsi que du Conseil régional du Jura bernois, prévoyait la création de sept conférences régionales, dont deux conférences indépendantes pour les régions de Biel/Bienne – Seeland et du Jura bernois, les organes du Jura bernois<sup>1</sup> ont changé d'avis: dans leur prise de position commune datée du 13 février 2006, ils demandent en effet la création d'une unique et grande Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, sous réserve cependant que certaines conditions soient respectées. Celles-ci ont été prises en compte lors de la mise au net du projet.

L'auteur du postulat affirme que la création d'une conférence régionale pour le Jura bernois simplifierait les structures administratives. C'est le contraire qui est vrai. Etant donné que le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois correspond à celui de la conférence régionale des transports (CRT 1) et s'est révélé parfaitement approprié pour gérer l'offre de transports publics, une conférence spécifique pour le Jura bernois sans l'agglomération de Bienne et le Seeland n'aurait aucun sens, surtout en ce qui concerne l'espace fonctionnel. En période de crise, il est justement indiqué, d'un point de vue économique, de renforcer les espaces fonctionnels. La Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois forme un tel espace fonctionnel, et la création de deux conférences régionales dans cet espace exigerait une coordination onéreuse et laborieuse.

A cela s'ajoute qu'une organisation de projet très représentative comprenant des membres de l'association seeland.biel/bienne et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne s'occupe depuis plusieurs années de préparer la mise en place de la

---

<sup>1</sup> Cette prise de position de la cellule de coordination politique régionale a été cosignée par le Conseil régional du Jura bernois, la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne, l'Association régionale Jura-Bienne, l'Association régionale Centre-Jura, la Chambre d'économie publique du Jura bernois et l'Union du commerce et de l'industrie du Jura bernois.

Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Plusieurs consultations et procédures de consultation ont déjà eu lieu à cet effet au sein des communes et des organisations régionales concernées, auprès de qui la création d'une conférence régionale a rencontré un écho plutôt favorable. En mai 2012, 70 communes (66%) ont soutenu la proposition consistant à demander au Conseil-exécutif d'ordonner une votation régionale sur la création de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. La division du périmètre en deux conférences régionales n'a été demandée ni par l'organisation de projet ni par la majorité des communes. Les organes du Jura bernois ainsi que l'organisation de projet pour la création d'une Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois ont exprimé leur refus d'une division du périmètre dans le cadre de l'élaboration de la réponse à la Motion Matti (M 328/2011), maintenant retirée.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif considère qu'il n'est pas nécessaire de revoir le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois et propose par conséquent le rejet du point 2 du postulat.

#### Point 3

Dans le cadre des travaux en vue de la création de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, l'organisation de projet comprenant des membres de l'association seeland.biel/bienne et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne a mené des études détaillées sur la question de la simplification des structures et de l'organisation du Jura bernois, études qui ont donné lieu à deux rapports<sup>2</sup>. La conclusion est claire: la création d'une conférence régionale permet de simplifier les structures institutionnelles. En effet, elle permettra de supprimer de nombreuses organisations – entre autres la conférence régionale des transports, la conférence culturelle régionale, les quatre régions d'aménagement ou encore la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne – en intégrant leurs tâches respectives dans une seule organisation: la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Qui plus est, si la Conférence régionale voit le jour d'ici à la fin de 2014, il n'y aura pas besoin de créer un syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles à l'échelle régionale.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif propose le rejet du point 3 du postulat.

Proposition du Conseil-exécutif :

Vote point par point

Point 1: adoption et classement

Points 2 et 3: rejet

#### *Délibération groupée avec l'affaire 2012.0499*

**Le président.** Die nächsten beiden Traktanden werden gemeinsam behandelt. Für das Postulat 087-2012 von Herrn Matti wurde vote séparé für die Punkte zwei und drei verlangt. Für dieses Begehren sind drei Unterschriften notwendig. Ich habe hier eine Liste mit vier Unterschriften, wir werden also für diese beiden Punkte das Vote-séparé-Verfahren durchführen. Das Wort hat Herr Zuber zur Begründung seiner Motion

**Maxime Zuber, Moutier (PSA).** Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, à tout le moins telle qu'elle est actuellement conçue, risque de connaître le même sort que les projets avortés de fusions communales. Suscitant

<sup>2</sup> Il s'agit de «Avenir des associations du Jura bernois», daté de novembre 2007, et du rapport final sur la collaboration future entre la Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois et la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), daté de mai 2008.

l'enthousiasme d'une poignée d'élus réduite à une partie toujours plus restreinte de la Conférence des maires et du Conseil du Jura bernois, cette mégastucture institutionnelle provoque un scepticisme toujours plus prononcé à mesure qu'on se rapproche des conseils communaux, des législatifs, des citoyens et surtout des administrés. Il semble que les doutes prennent en effet le dessus parmi les responsables communaux et que même au sein du Conseil du Jura bernois, il n'y aurait plus aujourd'hui de majorité pour soutenir cette organisation, qui le dessaisirait de ses déjà maigres prérogatives. Il est du reste piquant de relever qu'avant de changer une fois encore d'avis, le Conseil du Jura bernois avait pris position contre la proposition du gouvernement, qui préconisait pourtant et justement sept conférences régionales, dont deux indépendantes: l'une pour la région Bienne-Seeland, l'autre pour le Jura bernois. Soulignons que c'est très exactement ce que proposent aujourd'hui ma motion et le postulat de notre collègue Matti. Si l'on veut éviter de perdre du temps, il faut s'en donner encore quelque peu, et revenir à l'organisation de deux conférences régionales distinctes ou alors abandonner ces conférences qui s'avéreront compliquées, chronophages et coûteuses et qui porteront aussi forcément atteinte à l'autonomie communale, laquelle se verra fatalement diluée dans une sorte d'usine à gaz rassemblant une centaine de maires, dont la plupart, miliciens, ne feront que suivre le pilotage de quelques technocrates. En matière de transports dans la région, on a vu les dégâts que peut provoquer le suivisme d'un organe politique qui se fie par trop à la pseudo-expertise de quelques spécialistes autoproclamés. Ce n'est pas un hasard si les députés-maires de La Neuveville et de Moutier tiennent aujourd'hui le même discours. Nous exprimons en fait tout haut ce qu'une bonne partie de la population adressera comme message le jour où elle devra se prononcer. Dans la mesure où le premier point de ma motion est devenu caduc, puisque le gouvernement a eu la sagesse de surseoir à une consultation consacrée à cet objet comme initialement prévu en novembre 2013. Comme le gouvernement devra obligatoirement réaliser les points deux et trois de cette motion en cas d'acceptation du postulat Matti, je retire ma motion et vous invite, comme la Députation vous y engage, à accepter le postulat de mon collègue de La Neuveville.

**Le président.** Sie haben es gehört; die Motion wurde zurückgezogen.

**Roland Matti, La Neuveville (PLR).** La régionalisation du canton de Berne se met lentement en place, ce qui dans le fond est un bien, à la condition que cela se fasse dans l'équité et la sérénité avec le consentement de toutes les instances concernées, même celles qui sont appelées à disparaître dans un souci de simplification. Je l'ai dit en préambule, l'équité doit prévaloir en la matière, et c'est justement pour cette raison principalement que je viens ici défendre mon postulat. Nous n'avons pas besoin de cette nouvelle structure bureaucratique. En effet, inutile de se voiler la face ou de détourner les yeux: si le parlement suit le gouvernement, le Jura bernois sera préterité dans une assemblée d'une centaine de communes, telle que prévue par le projet Bienne-Seeland-Jura bernois. La voix romande aura peine à se faire entendre et sera systématiquement mise en minorité, même si l'ensemble des représentants du Jura bernois fait corps. Dans son article 5, la Constitution bernoise reconnaît la spécificité de la région et la loi de 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité bilingue de Bienne viennent encore confirmer ce que personne ne songe à remettre en doute. Cependant, nous avons à faire dans ce canton à deux tendances antagonistes. Il y a d'une part ceux qui veulent tout centraliser et d'autre part ceux qui veulent assumer eux-mêmes leur destin avec proximité et le moins d'échelons intermédiaires possibles. Inutile de vous dire que je fais partie de la seconde tendance. Les tâches qui devraient être exécutées par cette nouvelle Conférence régionale peuvent être réalisées par la Conférence des maires du Jura bernois et par l'Association Bienne-Seeland. Il existe déjà des conférences régionales pour s'occuper des thèmes suprarégionaux comme les transports et je crois qu'elles doivent être le reflet des régions réelles et non d'un simple découpage administratif réalisé devant une carte dans un bureau. Elles doivent aussi être le reflet d'une population, de ses singularités, de ses spécificités et de ses aspirations. J'ai parfois le sentiment que ce dont nous parlons aujourd'hui est un peu le reflet de la suspicion qui entourait le Jura bernois avant le 24 novembre, des francophones qu'il faut canaliser dans une structure plus grande pour qu'aucun arbre ne dépasse de la forêt. Dans son argumentation, le gouvernement affirme que 66 pour cent des communes concernées par le projet Bienne-Seeland-Jura bernois ont donné leur accord, mais il ne s'étend pas sur le sujet, et pour cause. J'ai moi aussi fait mon enquête dans ma région, et je peux vous dire aujourd'hui qu'une majorité des communes du Jura bernois appuient mon postulat et préconisent deux conférences régionales distinctes. Bienne et le Seeland, surtout avec le développement

spectaculaire de Lyss, font aujourd'hui partie d'une communauté économique et culturelle indéniable. Ils sont sur les grands axes routiers et ferroviaires et ont des économies et des cultures diversifiées. Ce n'est pas encore totalement le cas du Jura bernois. De plus, les retards pris dans la construction de la Transjurane pour cause de crise économique n'ont fait que différer l'évolution, mais le Jura bernois sait se battre, se relever des crises, se diversifier, si on lui laisse suffisamment de marge de manœuvre politique pour agir. La Conférence régionale doit être un instrument de dynamisation et de renouveau, pas un organisme bateau avec trop de représentants aux aspirations diverses qui siègeraient dans deux langues, avec toute la lourdeur administrative et les problèmes de traduction que cela suppose. En approuvant mon postulat, vous ne gênez nullement le processus de mise en place des conférences régionales. Nous économisons dans la formation, dans la santé, parfois chez des personnes qui auraient besoin de l'aide du canton, ce n'est pas juste vis-à-vis de ces personnes de les priver d'un soutien et en même temps de dépenser l'argent du canton dans la création de structures bureaucratiques pas nécessaires, qui coûteront en frais de personnel administratif et de traduction. Il existe le risque que les Jurassiens bernois, comme les Seelandais, ne participent pas aux séances, parce que ces dernières seront trop longues et difficiles à comprendre. L'absentéisme est un risque réel qu'il faut éviter pour l'image du bilinguisme cantonal. Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter le point 1 et de le classer. Pour les points 2 et 3, je vous demande votre soutien pour toutes les raisons que je viens de vous évoquer et pour démontrer que le Jura bernois a confiance en ce postulat, je demande le vote séparé pour les points 2 et 3 qu'on peut traiter ensemble.

**Christian Bachmann, Nidau (PS).** Die SP-JUSO-PSA-Fraktion folgt der Argumentation der Regierung und hält am vorgesehenen Perimeter mit nur einer Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura fest. Biel/Bienne-Seeland ist schon ein wenig erstaunt, dass diese Frage jetzt wieder aufs Tapet kommt, und hier erneut darüber entschieden werden soll. Dies, nachdem sie schon mehrere Male verhandelt worden ist. Auch haben die einzelnen Teile der Region darüber diskutiert und das beschlossen, was jetzt vorliegt. Schon heute besteht mit der Regionalen Verkehrskonferenz im vorgesehenen Perimeter eine bewährte Struktur. Auch der Kulturbereich sollte über denselben Perimeter abgedeckt werden. Mit anderen Worten: Der Perimeter der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura existiert bereits heute. Wie gesagt, wurde dieser Perimeter im Zuge der Abklärungen bereits mehrmals diskutiert und hinterfragt, aber eben auch bestätigt. Nun wieder einen Schritt zurück zu machen und die bereits geführten Diskussionen zu wiederholen, macht wenig Sinn. Eine grosse Regionalkonferenz hat auch mehr Gewicht als zwei kleine Regionalkonferenzen. Hinzu kommt, dass Biel gemäss dem Vorschlag, der nun gemacht wird, in zwei Regionalkonferenzen vertreten sein soll. Die Rolle, die Biel damit einnehmen würde, ist problematisch. Das entscheidende Argument ist jedoch, dass in der vorgesehenen Regionalkonferenz durchaus die Möglichkeit besteht, Teilkonferenzen abzuhalten. In einer solchen Teilkonferenz könnten der Berner Jura, aber auch andere Teile der Regionalkonferenz ihre spezifischen Probleme und Anliegen beraten. Ich bitte Sie, dem Antrag der Regierung zu folgen.

**Jan Gnägi, Jens (PBD).** Bereits in der Märzsession 2012 stand eine Motion von Roland Matti betreffend die Regionalkonferenz Biel-Seeland und Berner Jura zur Diskussion. Die BDP hat damals ihre Ablehnung zu dieser Motion kundgetan. Das gilt auch für die heute zu beratenden Vorstösse. Ich kann die Argumente von damals gerne wiederholen. Die BDP stellt sich klar positiv zur vorgesehenen Regionalkonferenz, und zwar zu einer gemeinsamen. Dieses Projekt wurde vom Verein Seeland-Biel/Bienne und von der Gemeindepräsidentenkonferenz Berner Jura gemeinsam erarbeitet. In der Meinungsbildungsphase hat man geschaut, welches Modell am meisten befürwortet wird. Es haben sich beide Seite für die gemeinsame Regionalkonferenz ausgesprochen, und dies mit gutem Grund. Einerseits entspricht der vorgesehene Perimeter dem Gebiet der bestehenden Regionalen Verkehrskonferenz, die sich bestens bewährt hat. Andererseits ist die Stadt Biel für beide Regionen das wichtige Zentrum. Für die zukünftige Zusammenarbeit ist es wichtig, dass die Stadt Biel die beiden Regionen verbindet. Bei einer separaten Konferenz des Berner Juras hätte dieser keine institutionelle Plattform für seine Beziehungen zu Biel mehr. Die Koordination zweier separater Konferenzen, die dadurch nötig würde, würde eben nicht einfachere, sondern schwierigere Strukturen schaffen. Die BDP schliesst sich also der Haltung der Regierung an. Wir sind der Meinung, das vorgesehene Projekt sei hinsichtlich Perimeter und Struktur genügend überprüft worden, und man könne nun das Volk darüber abstimmen lassen. Wir werden in beiden Vorstössen wie von der Regierung beantragt abstimmen.

**Daphné Rüfenacht, Biel/Bienne (Les Verts).** Le postulat Matti, nous l'avons entendu, demande l'installation de deux conférences au nord du canton à la place d'une seule et demande aussi d'évaluer les structures existantes. Les Verts vont refuser à l'unanimité le postulat pour les raisons suivantes: la décision de créer une seule conférence a été prise il y a quelques années et il faut maintenant la réaliser. Comment faire avancer les choses dans ce canton si les décisions sont constamment repoussées? En 2006, le Jura bernois et le Seeland se sont exprimés en faveur d'une seule conférence avec raison. Deux aspects majeurs justifient une seule grande conférence, nous l'avons entendu: la coordination des transports publics et privés et le domaine de la culture et de son financement. Pour ces deux aspects, la collaboration de toute l'agglomération de Bienne est contraignante. Les domaines des transports et de la culture demandent une structure avec Bienne, le Jura bernois et le Seeland. Je ne dis pas qu'il n'est pas possible d'organiser ces deux domaines sans grande conférence. La Conférence régionale des transports fonctionne bien aujourd'hui. De façon critique, la droite dit souvent que nous avons trop de structures. Les domaines soulignés avant peuvent être organisés dans une seule structure, une grande conférence régionale avec Bienne, le Jura bernois et le Seeland. Je m'adresse à mes collègues du nord du canton et demande aux autres de ne pas m'écouter pendant vingt secondes. Le canton est prêt à payer les coûts de traduction si on a une seule conférence, qui paierait les coûts avec deux conférences? Et il y aura besoin de traductions, même avec deux conférences. Il est probable que les communes devront en payer les coûts ou en tout cas une grande partie. Je suis convaincue qu'une seule conférence renforcerait la région du nord du canton ici au Grand Conseil aussi, et on en a besoin. Je partage la crainte que la population soit aujourd'hui critique envers une seule conférence, mais cela sera notre boulot et celui des membres des conseils communaux de convaincre la population. Il y a suffisamment d'arguments, il faut maintenant les communiquer et convaincre la population et il nous reste heureusement quelques mois. Pour les raisons évoquées, Les Verts refusent le postulat à l'unanimité.

**Christine Schnegg-Affolter, Lyss (PEV).** Über Kultur- und Sprachgrenzen hinaus die Zusammenarbeit zu fördern, den Austausch zu pflegen und gemeinsame Planungen an die Hand zu nehmen, kann anstrengend, aufwendig und zeitintensiv sein; das stimmt. Es ist aber ganz sicher auch eine grosse Chance für die ganze Region, wenn man zusammenarbeitet. Deshalb gibt es rein sachlich aus der Sicht der EVP bedeutend mehr Gründe, die für eine Gesamtkonferenz Jura-Biel-Seeland sprechen, als solche, dagegen sprechen. Es ist deshalb aus unserer Sicht nicht nötig, alle die gestellten und bereits beantworteten Fragen zum Perimeter und zu den künftigen Strukturen einer solchen Konferenz nochmals zum Thema zu machen, und erneut alles in Frage zu stellen. Es gibt höchstens noch emotionale Gründe, die dagegen sprechen würden. Aber gegen diese Ängste oder Vorbehalte gibt es genügend gute Gründe und definierte, klare Spielregeln. Die Autonomie der Gemeinden ist durch die gesamte Regionalkonferenz nämlich nicht in Frage gestellt. Der Kanton übernimmt die gesamten Kosten der Zweisprachigkeit vollumfänglich. Mit Teilkonferenzen würde auch den unterschiedlichen teilregionalen Bedürfnissen Rechnung getragen. Die Regionale Verkehrskonferenz – das haben wir nun auch schon ein paar Mal gehört – funktioniert bereits heute in genau diesem Perimeter, und für die Kultur müsste ab 2015 ein zusätzlicher Gemeindeverband gegründet werden in diesem Perimeter, wenn die gesamte Regionalkonferenz nicht kommt. Vorteile einer Regionalkonferenz sind mindestens im Seeland bereits heute ersichtlich, wo der Verein Seeland-Bern/Biel erfolgreich ein solches Modell lebt und weiterentwickelt. Es gibt für die Mehrheit der EVP-Fraktion keinen Grund, darauf zu verzichten, eine gemeinsame Konferenz zu bilden. Wir sind der Meinung, dass man diese Vorlage zur Abstimmung bringen kann. Wir lehnen deshalb das Postulat in allen Punkten ab.

**Roberto Bernasconi, Malleray (PS).** La Députation francophone a longuement débattu de cette question lors de sa séance de préparation et a décidé de s'exprimer à ce sujet. En effet, suite à l'évolution de la situation dans la région, et même si le périmètre a été défini par la loi, le fait de réunir 113 maires dans une seule conférence ne semblerait, de prime abord, pas être satisfaisant. Il se pourrait que cette Conférence ne soit qu'une conférence où les prises de position du comité soient acceptées ou refusées. Aujourd'hui, il existe déjà la CRT, Conférence régionale des transports, qui règle tout ce qui concerne le transport, et c'est surtout ce point qui est important. La Conférence des maires du Jura bernois-Bienne-Seeland répond déjà à la demande dans notre région. Le Conseil du Jura bernois ne donne actuellement pas de prise de position officielle sur la

création de cette Conférence. Si la Députation demande d'accepter ce postulat, c'est parce qu'elle craint qu'une votation dans l'état actuel des choses pourrait être dans le Jura bernois le refus à cette Conférence régionale. Un point qui a tout de même été soulevé par les membres de la Députation qui refusent ce postulat est le fait que la nouvelle LEAC doit être gérée par la Conférence régionale dès 2015. Il faudrait donc créer un syndicat de communes si la Conférence régionale ne voyait pas le jour d'ici-là. La Députation francophone du Grand Conseil propose donc d'accepter ce postulat, par 9 voix contre 4.

**Peter Bonsack, Kallnach (UDF).** Roland Matti sagt, 113 Gemeindepräsidenten seien zu viele an einer solchen Sitzung. In Zukunft werden es dank den Gemeindefusionen jedoch immer weniger sein. Zur Haltung der Regionen: Sowohl Seeland-Biel/Bienne wie auch die Conférence des maires sind klar für einen umfassenden Perimeter der Regionalkonferenz; nämlich inklusive Berner Jura. Besonders die Bieler sind explizit dafür. Biel ist ja bekanntlich zweisprachig; deutsch und französisch. Der Raum Biel/Bienne-Seeland und Jura entspricht dem funktionalen Raum mit dem Zentrum Biel. Heute funktioniert bereits die Regionale Verkehrskonferenz in diesem Perimeter. Für die Kultur müsste ab 2015 ein zusätzlicher Gemeindeverband im Perimeter Biel/Bienne-Seeland und Berner Jura geschaffen werden. Eine Interessenvertretung für den nördlichen Kantonsteil ist gemeinsam wirksamer. Die vorgesehene Organisation der Regionalkonferenz trägt den unterschiedlichen teilregionalen Bedürfnissen Rechnung, indem für bestimmte Fragen zwei Teilkonferenzen vorgesehen sind. Der Kanton würde zudem die Kosten der Zweisprachigkeit vollumfänglich übernehmen. Die EDU-Fraktion unterstützt insbesondere nach der Jura-Abstimmung vom 24. November 2013 keine separatistischen Tendenzen, sondern fördert bewusst die Zweisprachigkeit, die ja auch sehr bereichernd ist. Biel müsste gezwungenermassen in beiden Konferenzen mit dabei sein, und das wäre sicher gar nicht effizient. Die EDU stimmt der Regierung zu: Ziffer eins Annahme und gleichzeitige Abschreibung, Ziffern zwei und drei Ablehnung.

**Sabine Kronenberg, Biel/Bienne (pvl).** Die glp-CVP-Fraktion stellt sich hier klar auf die Linie des Regierungsrats. Wie die Antworten zeigen, sind die Arbeiten längst im Gang, und man ist dabei, hier eine konstruktive Aufgleisung vorzunehmen. Die Teilregionen sind unserer Meinung nach in den Teilkonferenzen genügend erfasst. Entsprechend werden wir Ziffer eins annehmen und abschreiben, und Ziffern zwei und drei ablehnen.

**Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC).** Le groupe UDC a débattu sur le postulat Matti concernant le périmètre de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Dans son analyse, il a relevé l'importance d'avoir un centre urbain pour qu'une telle conférence puisse fonctionner convenablement et qu'elle corresponde au périmètre de la Conférence régionale des transports. Dans la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, il est prévu que le Jura bernois et la région du Seeland aient des sous-conférences pour s'occuper des affaires spécifiques à la région, ce qui correspond déjà partiellement au postulat. En 2006, la population du canton de Berne a accepté le périmètre, et ils sont définis dans la loi, ce qui vient à dire qu'il faudrait revoter pour changer la loi. Avec la mise en œuvre de la LEAC en 2016, il faut que la région soit organisée pour cette échéance, ce qui n'est plus possible en termes de délai. Le groupe UDC rejette le postulat à l'unanimité.

**Francis Daetwyler, Saint-Imier (PS).** Les dernières votations, y compris celle du 24 novembre, n'ont pas changé la géographie. Cela veut donc dire que pour le Jura bernois, d'un côté il y a des collaborations qui sont légitimes et nécessaires avec le Jura, mais de l'autre côté le Jura bernois continue de faire partie d'une région fonctionnelle autour de Bienne avec le Seeland. Dans une Suisse qui s'urbanise et où les villes ont de plus en plus de poids, les relations entre les villes et leur région représentent, cela a déjà été dit ici, un enjeu important. Le périmètre des conférences régionales a repris, cela a également été dit, ce n'est pas un scoop, celui des périmètres des conférences régionales des transports et celles-ci fonctionnent actuellement bien, donc déjà dans le grand périmètre pour le nord du canton. S'agissant des relations entre le Conseil du Jura bernois et la future Conférence régionale, elles ont déjà fait l'objet de réflexions et ont aussi démontré que la création d'une conférence n'aurait pas d'impact sur les compétences du Conseil du Jura bernois et que les états d'âme sur les compétences de cet organe ne font pas partie de la discussion d'aujourd'hui. Il m'apparaît également que les deux organes, Seeland-Biel/Bienne et la Conférence des maires du Jura bernois, ont étudié le dossier de façon suffisante avant de demander la votation

et qu'actuellement toutes les réflexions qui étaient nécessaires ont été faites. Je pense que l'on se fait des illusions quant à une éventuelle simplification administrative avec la création de deux conférences. Les problèmes de coordination qui existent simplement parce que la région fonctionnelle existe se poseraient, mais à un autre niveau, et le poids des deux conférences serait inférieur à celui d'une seule Conférence. Pour ces raisons, je vous invite à appuyer la réponse du gouvernement.

**Pierre Amstutz, Corgémont (Les Verts).** A mon avis, le postulat Matti n'est pas réalisable, et ceci pour les raisons suivantes: le périmètre de la Conférence a été discuté en 2006. La Conférence des maires du Jura bernois et Seeland-Biel/Bienne ont consulté toutes leurs communes à trois reprises, 2009, 2010 et 2011 pour améliorer le projet. Leur conviction qu'une conférence régionale est utile et nécessaire s'est progressivement renforcée pour quatre raisons: le développement de l'agglomération de Bienne, du Seeland et du Jura bernois doit être coordonné et mutuellement enrichi. Une conférence régionale simplifiera le paysage institutionnel par une réduction des associations et facilitera la vue d'ensemble pour les élus et aussi pour le peuple. Les exigences cantonales en matière d'instruments de planification, transports, urbanisation, politique régionale, culture et énergie dictent une organisation à cette échelle pour pouvoir décider de mesures contraignantes. La création d'une nouvelle association de communes pour la culture serait ainsi évitée. Les organes du Jura bernois ont renoncé à soutenir la création de deux conférences indépendantes pour les régions de Biel/Bienne-Seeland et du Jura bernois. Ils ont toutefois souhaité que certaines conditions soient respectées. Il a été tenu compte de leurs remarques. Une votation populaire a eu lieu en 2007: près de 80 pour cent de la population avait accepté le principe de la création d'une conférence régionale. Dans le Jura bernois, de multiples structures existent et on ne peut pas dire que la collaboration et la coordination soient les mots-clés de ces organismes. Dans l'objet qui nous préoccupe, je trouve qu'il y a une certaine analogie avec la question des fusions de communes. La gestion de bien des thèmes actuels se complexifie, pensant aux transports, à l'aménagement du territoire, aux pendulaires, aux plans directeurs régionaux, à l'énergie, etc. La nécessité de regrouper sous un même toit la CRT, Conférence régionale des transports, la région Centre-Jura, la région Jura-Bienne et la Conférence des maires s'impose. Nous nous devons d'oser porter notre regard au-delà des périmètres habituels, tout en s'assurant du respect des spécificités des trois entités, Jura bernois, Bienne, Seeland. La proposition émise dans ce postulat ne recevrait pas l'aval de la ville de Bienne. Un mot encore au sujet des traductions: cette revendication a été émise en 2006, les débats seront traduits, les textes le seront également si la demande est faite. Les décisions se prendront à la double majorité, cela signifie que la voix de notre région pourra être entendue, à condition toutefois que leurs représentants s'accordent pour parler d'une même voix. Les problèmes doivent être discutés dans des organes communs et aboutir à des solutions régionales. Il s'agit de renforcer la position du Jura bernois dans le canton, mais également au sein de la conférence régionale à laquelle il appartient. Le CJB participe à la préparation de prises de position que les maires du Jura bernois défendront à la conférence régionale. La cohésion de l'action politique régionale doit résulter d'une préparation concertée entre les communes et le CJB. Je termine là: je partage l'avis du gouvernement sur les trois points du postulat, je vais voter comme le groupe des Verts le propose.

**Patrick Gsteiger, Eschert (PEV).** Je prendrai encore quelques minutes de votre attention, pour essayer d'apporter l'un ou l'autre point de réflexion supplémentaire sur cette question. Le postulat Matti concerne le périmètre des conférences régionales dans le Jura bernois, pour autant que la création d'une telle conférence soit nécessaire. Le paysage institutionnel dans le Jura bernois est compliqué. Nous avons de nombreux organes, dont les attributions et les compétences se chevauchent souvent. On a un Conseil du Jura bernois élu par le peuple, une CRT composée de délégués, de nombreux syndicats de communes, une Conférence des maires avec Bienne, des conférences culturelles, des régions d'aménagement et j'en passe. Les thèmes des transports et de la culture notamment sont discutés dans ces différents organes, parfois même par les mêmes personnes qui ont plusieurs casquettes. Après le vote du 24 novembre, il s'agirait de prendre du recul et de voir comment on peut améliorer cette situation institutionnelle compliquée. Il faut absolument simplifier la situation. Le moment n'est-il pas venu, justement, de simplifier les choses et de donner une véritable légitimité, une visibilité à ce Conseil du Jura bernois, cet organe faïtier qu'on a voulu pour la partie francophone? Justement, le Conseil du Jura bernois a été mis sur pied pour préserver la langue et pour les questions de culture. La loi sur le statut particulier prévoit

justement que les communes puissent déléguer des tâches à ce Conseil du Jura bernois. Saisissons cette occasion pour examiner de quelle manière on pourrait donner ces attributions de la Conférence régionale au Conseil du Jura bernois et ainsi le renforcer. Pourquoi ne pas imaginer, et ce n'est qu'un exemple, que dans un grand organigramme régional du Jura bernois, avec au sommet le Conseil du Jura bernois, organe faîtière, on ait peut-être une Conférence des maires renouvelée, qui soit consultative et qui traite justement des attributions de la Conférence régionale. En tous les cas, le projet n'est pas mûr, et vous devez vous en rendre compte, il s'agirait de revoir la copie, à mon avis avant de convoquer un scrutin régional. Les avis ont évolué, on l'a dit, ils évolueront encore et il n'y a certainement pas urgence à constituer maintenant une nouvelle usine à gaz.

**Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.** Seit mehreren Jahren ist eine breit abgestützte Projektorganisation dabei, die Grundlagen für die Einführung dieser Regionalkonferenz, über die wir nun viel gehört haben, vorzubereiten. Die betroffenen Gemeinden und regionalen Organisationen konnten sich während dieser Zeit mehrmals zur Perimeterfrage äussern. Dabei haben sie die Aufteilung des Gebiets in zwei eigenständige Regionalkonferenzen nicht gewünscht. Das hat weder die Projektorganisation gewollt, noch hat es die Mehrheit der bernjurassischen Gemeinden verlangt. Im Rahmen der Umsetzungsmassnahmen zur SARZ wurde in den Stellungnahmen diverser Bernjurassischer Organisationen sogar explizit die Bildung einer einzigen Regionalkonferenz gefordert. Schliesslich haben 76 Prozent der betroffenen Gemeinden dem Regierungsrat kürzlich den Antrag auf eine – ich betone: eine – regionale Volksabstimmung gestellt. Diese Mehrheit gilt es nun zu respektieren. Ich glaube, es wäre ein völlig falsches Signal, wenn man nun plötzlich auf ein Modell mit zwei eigenständigen Regionalkonferenzen umschwenken würde. Die Betroffenen wollen dies nicht.

Der Postulant argumentiert, mit seinem Vorschlag könne man durch die Schaffung einer eigenen Regionalkonferenz für den Berner Jura die Strukturen vereinfachen. Ich muss Ihnen sagen, das Gegenteil trifft zu: Was er möchte, erreicht er so, wie er es möchte, eben nicht. Der Regierungsrat kommt klar zum Schluss, dass nur mit der Bildung einer einzigen Regionalkonferenz eine Vereinfachung der institutionellen Strukturen geschaffen werden kann. Mehrere regionale Organisationen, wie erstens die regionale Verkehrs- und Kulturkonferenz, zweitens die vier Planungsregionen oder drittens die conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne könnten aufgelöst und in eine einzige Organisation eingebracht werden. Für die Organisation der regionalen Kulturförderung braucht es damit auch keinen zusätzlichen Gemeindeverband. Denn wenn wir bis Ende 2014 keine Regionalkonferenz gebildet haben, braucht es dafür, wie bereits gesagt wurde, einen zusätzlichen Gemeindeverband, und das würde alles zusätzlich verkomplizieren. Die Abstimmung ist für den 28. September 2014 vorgesehen, und entsprechend könnte man, bei einem positiven Abstimmungsergebnis, auf die Bildung einer solchen zusätzlichen Auffangorganisation verzichten.

Ich komme zum Fazit: Punkt eins des Postulats kann angenommen und gleichzeitig abgeschrieben werden, weil am 25. Januar in diesem Sinne nichts passiert ist. Mit der Bildung einer einzigen Regionalkonferenz werden die Strukturen vereinfacht, und das entspricht dem Wunsch einer grossen Mehrheit der Gemeinden und Organisationen, insbesondere auch des Jura bernois. Aus diesem Grund lehnt der Regierungsrat denn auch die Punkte zwei und drei des Postulats ab. Ich bitte Sie, dem Antrag des Regierungsrats zuzustimmen und danke Ihnen bereits im Voraus dafür.

**Le président.** Wir stimmen zunächst über Ziffer eins ab. Wir befinden in einer Abstimmung über Annahme und Abschreibung.

Vote (ch. 1)

---

Décision du Grand Conseil :

Adoption et classement

Oui 149

Non 1

Abstentions 0

**Le président.** Sie haben Ziffer 1 Angenommen und gleichzeitig abgeschrieben. Wir kommen nun zum Verfahren vote séparé. Da diese Anlage so feinfühlig ist und Ihre Finger so nervös, werde ich die Beschlussfähigkeit und die Abstimmung der Députation durch Aufstehen ermitteln lassen.

*Le quorum de la Députation est constaté. La majorité absolue de la Députation est de 9 voix. 16 membres sont présents. Le quorum est atteint.*

Vote séparé (ch. 2 et 3)

---

Décision de la Députation :

Adoption

Oui 9

Non 6

Abstentions 1

**Le président.** Die Députation hat sich für Annahme der Ziffern zwei und drei ausgesprochen. Nun stimmen wir noch alle gemeinsam darüber ab.

Vote (ch. 2 et 3)

---

Décision du Grand Conseil :

Rejet

Oui 17

Non 129

Abstentions 5

**Le président.** Sie haben das Postulat in den Ziffern zwei und drei abgelehnt. Es besteht eine Differenz zum Beschluss der Députation. Damit haben wir kein gültiges Resultat, und gemäss Geschäftsordnung geht somit der Vorstoss zurück an die Regierung.